

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

Participation de
la ville au
concours
EUROPAN 15 /
PLAINE SUD
GARONNE.
Charte Europan -
Autorisation de
signature

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Étaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL -
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE -
M. LERAUT à C. LACUEY - M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU -
M. CALT à M. VERBOIS - Mme VELU à M. ROBERT

Absents :

M. BELLOC - Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Floirac porte à travers son Projet de Ville 2014/2020, une ambition sur l'économie et l'emploi au travers de 3 axes :

- Favoriser le développement de l'emploi
- Faire du projet urbain un vecteur de développement économique
- Favoriser les conditions d'accueil des entreprises.

Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts co-pilotent, dans le cadre du protocole de renouvellement urbain métropolitain 2015-2020, une dynamique partenariale baptisée « Rive Droite : Territoire Entrepreneur » animée par le GPV Rive Droite. Cette dernière s'inscrit en complémentarité du plan d'action métropolitain en faveur du développement de l'artisanat 2017-2020 avec comme objectif de renforcer le développement de projets économiques offrant des opportunités concrètes en termes d'emploi.

Dans ce cadre, le secteur de Plaine Sud Garonne, situé entre les projets de développement de la ZAC des Quais et le projet de renouvellement urbain économique d'Auchan et Ceetrus, a été identifié comme secteur économique stratégique. Le site comprend des réserves foncières et des espaces à revaloriser qui sont tout proches de la rocade et seront demain connectés au centre de Bordeaux via le pont Simone Veil.

Afin de porter une réflexion plus globale sur cette entrée métropolitaine bordée par la Garonne et les coteaux, la ville de Floirac s'est portée candidate au concours international Europan afin d'anticiper le devenir de ce secteur et d'enclencher une démarche partenariale avec les acteurs économiques.

Le concours Europan est organisé tous les 2 ans dans plus de 20 pays de l'Union européenne et va fêter ses 30 ans (Europan France) en décembre 2018. Depuis 4 ans, Bordeaux Métropole a soutenu cette initiative en partenariat avec Euratlantique et les villes de Bordeaux en 2015 (Caserne de la Benauge) et Bègles en 2017 (site la papeterie et Poste immo). Ce concours d'idées permet de réunir des équipes européennes pluridisciplinaires de professionnels de moins de 40 ans (urbanistes, architectes, paysagistes...).

Pour sa 15ème session en 2019, le site de Floirac a retenu l'attention du jury d'Europan dont le thème est celui de la « ville productive » qui permettrait de mettre en lumière cette pièce urbaine associant les acteurs privés et entreprises : RTE, EDF, CEETRUS, Air Liquide, etc...

Pour mener à bien ce projet, la ville a reçu le soutien de Bordeaux Métropole, l'EPA Euratlantique, la Caisse des Dépôts et le GPV Rive Droite qui assiste la ville dans la coordination de l'ensemble des acteurs publics et privés.

L'organisation du concours Europan en 2019 et la valorisation des résultats en 2020 nécessitent une contribution financière à hauteur de 70 000 € sur les deux années.

Bordeaux Métropole cofinance cette démarche dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020 à hauteur de 23 300 €, au même titre que l'EPA Euratlantique. La Caisse des Dépôts s'engage à hauteur de 13 000 €. La part restante à financer par la ville de Floirac est de 10 400€ avec deux versements l'un de 5 200 € en 2019 et 5 200 € en 2020.

Une recherche de fonds pourra-t-être engagée par la Ville notamment auprès des partenaires privés impliqués directement dans le projet.

La ville s'engage à signer la Charte Europan 15 visant à :

- Garantir que le site offre un potentiel de développement et de réalisation (disponibilité foncière, constructibilité, etc...)

- Accepter le règlement européen du concours Europan,
- Assister aux séances du jury, de participer à une concertation avec celui-ci et de donner un avis sur les projets présélectionnés
- A favoriser la mise en place, à l'issue du concours, d'un processus d'expérimentation avec les trois équipes sélectionnées, notamment : workshop ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exclusive.
- A participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation
- A devenir membre de l'Association Europan-France
- A régler la cotisation

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Services Techniques et Renouvellement Urbain du 19 novembre 2018 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

APPROUVE les termes de la charte Europan 15.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte Europan 15.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,

